

Comité technique

TC/54/23

**Cinquante-quatrième session
Genève, 29 et 30 octobre 2018**

**Original : anglais
Date : 27 septembre 2018**

RÉVISION DU DOCUMENT TGP/15

Document établi par le Bureau de l'Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV

RESUME

1. Le présent document a pour objet de rendre compte de l'évolution de la situation concernant le document TGP/15 "Conseils en ce qui concerne l'utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS)".

2. Le TC est invité à

a) accepter que le modèle "Combinaison de distances phénotypiques et moléculaires pour gérer des collections de variétés" de la section 2.2 du document TGP/15 soit révisé à un stade ultérieur une fois qu'un seuil supplémentaire aura été appliqué en France, comme indiqué au paragraphe 17 du présent document;

b) noter que le BMT et le TWV sont convenus de proposer l'inclusion d'un nouveau modèle "Sélection génétique de variétés voisines pour le premier cycle de végétation – Exemple : haricot" dans le document TGP/15, sous la forme d'une version simplifiée du projet de texte présenté dans le document TGP/15/2 Draft 1, comme indiqué aux paragraphes 24 et 26 du présent document, et

c) envisager l'inclusion d'un nouveau modèle "Sélection génétique de variétés voisines pour le premier cycle de végétation" et l'exemple du haricot dans le document TGP/15 sur la base du document TGP/15/2 Draft 1, sous réserve des modifications proposées par le TC-EDC pour tenir compte des observations formulées par le BMT et par le TWV.

3. Les abréviations ci-après sont utilisées dans le présent document :

BMT :	Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN
TC :	Comité technique
TWA :	Groupe de travail technique sur les plantes agricoles
TWV :	Groupe de travail technique sur les plantes potagères

4. Le présent document est structuré comme suit :

RESUME	1
RÉVISION DU MODÈLE "COMBINAISON DE DISTANCES PHÉNOTYPIQUES ET MOLÉCULAIRES POUR GÉRER DES COLLECTIONS DE VARIÉTÉS"	2
Généralités	2
Observations formulées par le TWA en 2018	2
Observations formulées par le BMT en 2018	3
PROPOSITION D'INCLUSION D'UN NOUVEAU MODELE "SELECTION GENETIQUE DE VARIETES VOISINES POUR LE PREMIER CYCLE DE VEGETATION"	4
Rappel	4
Observations formulées par le BMT en 2018	4
Observations formulées par le TWV en 2018	4

RÉVISION DU MODÈLE “COMBINAISON DE DISTANCES PHÉNOTYPIQUES ET MOLÉCULAIRES POUR GÉRER DES COLLECTIONS DE VARIÉTÉS”

Généralités

5. À sa seizième session, tenue à La Rochelle (France) du 7 au 10 novembre 2017, le BMT a examiné les documents BMT/16/8 “Utilisation de marqueurs moléculaires (SNP) pour l'examen DHS du maïs en France (2013 à 2016)” et BMT/16/8 Add. et entendu un exposé présenté par un expert de la France (voir les paragraphes 8 à 10 du document BMT/16/29 “Report”).

6. Le BMT est convenu que la France devrait proposer une révision de l'Annexe II “Exemple : lignées parentales du maïs” du document TGP/15 “Conseils en ce qui concerne l'utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS)”, de manière à tenir compte des améliorations apportées en France à la lumière de l'expérience acquise dans l'application du modèle “Combinaison de distances phénotypiques et moléculaires pour gérer des collections de variétés”, qui sera présentée au Comité technique pour examen à sa cinquante-quatrième session.

7. Le BMT est convenu qu'il serait souhaitable que le projet de révision du document TGP/15 qui sera examiné par le TC à sa cinquante-quatrième session soit publié suffisamment en amont de la quarante-septième session du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA), qui se tiendra à Naivasha (Kenya) du 21 au 25 mai 2018, et avant la dix-septième session du BMT, pour que les observations du TWA et du BMT concernant ce projet puissent être transmises au TC à sa cinquante quatrième session.

8. Le document TGP/15/2 Draft 1 a été établi sur la base de ce qui précède.

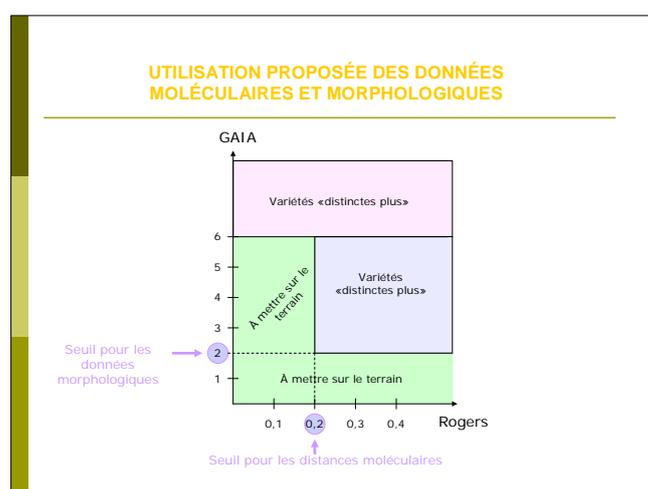
Observations formulées par le TWA en 2018

9. À sa quarante-septième session, le TWA a examiné les documents TWP/2/7 Rev. “Techniques moléculaires” et le document TGP/15/2 Draft 1.

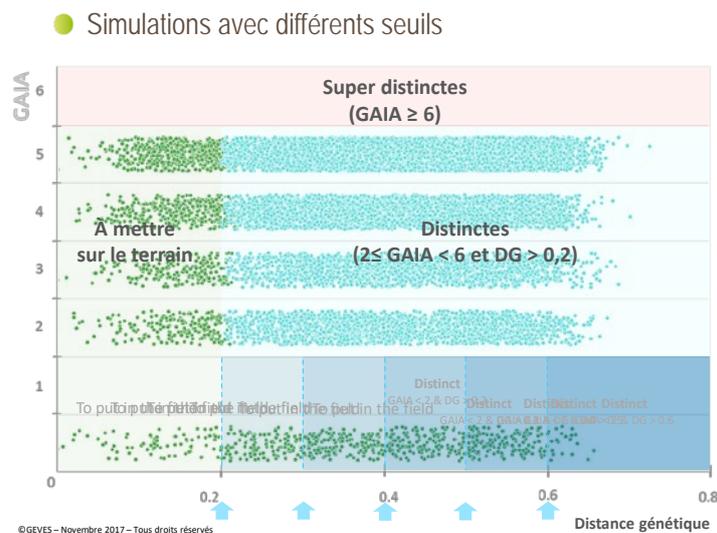
10. Le TWA a entendu un exposé présenté par un expert de la France sur les améliorations apportées à la lumière de l'expérience acquise dans l'application du modèle “Combinaison de distances phénotypiques et moléculaires pour gérer des collections de variétés”. Une copie de l'exposé figure dans le document BMT/16/8 Add. “Additif à l'utilisation des marqueurs moléculaires (SNP) pour l'examen DHS du maïs en France (2013-2016)” (voir les paragraphes 44 à 49 du document TWA/47/7, “Report”).

11. Le TWA a souligné que les études visant à affiner le modèle utilisé en France étaient toujours en cours et qu'aucune conclusion définitive sur le seuil à utiliser n'avait encore été tirée (par exemple, distance de Rogers : 0,2). Le TWA a fait observer qu'une nouvelle proposition devrait donc être présentée au BMT et au TWA lors des futures sessions, qui serviraient de base à une proposition de révision du document TGP/15 pour ce modèle.

12. Le TWA a constaté que la nouvelle figure introduite dans le document TGP/15/2 Draft 1 pour illustrer l'amélioration de l'approche utilisée par la France ne présentait pas de décision définitive concernant le seuil de distance génétique à utiliser dans les lignées parentales de maïs (voir ci-dessous).



13. Le TWA est convenu que l'extrait suivant de la diapositive n° 16 du document BMT/16/8/Add. devrait figurer dans la proposition de révision du document TGP/15 :



14. Le TWA a pris note des améliorations apportées au modèle utilisé en France sur la base suivante :

- une “étape de paramétrage” analysant plusieurs cycles de végétation était utilisée pour établir la valeur seuil;
- toute valeur seuil serait propre à chaque plante et devrait être déterminée par des phytotechniciens.

15. Le TWA a constaté que la méthode utilisée en France ne rejetait une variété candidate qu’après le troisième cycle de végétation.

Observations formulées par le BMT en 2018

16. À sa dix-septième session, tenue à Montevideo (Uruguay) du 10 au 13 septembre 2018, le BMT a examiné les documents BMT/17/7 “Révision du document TGP/15 ‘Conseils en ce qui concerne l’utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité (DHS)’” et TGP/15/2 Draft 1. Le document BMT/17/7 contient une proposition révisée de la France pour la révision de la section 2.2 du document TGP/15, en réponse aux observations formulées par le TWA à sa quarante-septième session.

17. Le BMT a examiné la révision de l'exemple de lignées parentales du maïs établi par les experts de la France. Le BMT a noté que l'établissement d'un seuil supplémentaire pour la distance génétique inférieure à la distance GAIA 2 n'avait pas été mis en œuvre en France à l'époque. Le BMT a constaté que le document TGP/15 avait pour objet de présenter des exemples de l'utilisation de marqueurs moléculaires dans l'examen DHS parmi les membres de l'UPOV. Le BMT est convenu de recommander que l'exemple de la section 2.2 du document TGP/15 soit révisé à un stade ultérieur lorsque le seuil supplémentaire aura été appliqué en France (voir le paragraphe 58 du document BMT/17/25 “Report”).

18. *Le TC est invité à convenir que le modèle “Combinaison de distances phénotypiques et moléculaires pour gérer des collections de variétés” de la section 2.2 du document TGP/15 soit révisé à un stade ultérieur une fois qu’un seuil supplémentaire aura été appliqué en France, comme indiqué au paragraphe 17 du présent document.*

PROPOSITION D'INCLUSION D'UN NOUVEAU MODELE "SELECTION GENETIQUE DE VARIETES VOISINES POUR LE PREMIER CYCLE DE VEGETATION"

Rappel

19. À sa seizième session, tenue à La Rochelle (France) du 7 au 10 novembre 2017, le BMT a examiné les documents BMT/16/19 "Sélection génétique de variétés voisines pour le premier cycle de végétation – Exemple : haricot" et BMT/16/19 Add. et a entendu un exposé présenté par un expert des Pays-Bas (voir les paragraphes 18 à 20 du document BMT/16/29 "Report").

20. Le BMT est convenu que la méthode présentée dans le document BMT/16/19 "Sélection génétique de variétés voisines pour le premier cycle de végétation – Exemple : haricot" et BMT/16/19 Add. "Additif à la 'Sélection génétique de variétés voisines pour le premier cycle de végétation – Exemple : haricot'" représentait une utilisation appropriée des techniques moléculaires pour l'examen DHS et que son inclusion dans le document TGP/15 devrait être proposée. Il a donc été convenu que les Pays-Bas rédigeraient une explication de cette méthode qui servirait de base à une révision du document TGP/15 que le Comité technique examinera à sa cinquante-quatrième session.

21. Le BMT est convenu qu'il serait souhaitable que le projet de révision du document TGP/15, qui sera examiné par le TC à sa cinquante-quatrième session, soit publié suffisamment en amont de la cinquante-deuxième session du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV), qui se tiendra à Beijing (Chine) du 17 au 21 septembre 2018, et avant la dix-septième session du BMT, pour que les observations du TWV et du BMT concernant ce projet puissent être transmises au TC à sa cinquante quatrième session.

22. Le document TGP/15/2 Draft 1 contient la proposition de révision du document TGP/15 des Pays-Bas.

Observations formulées par le BMT en 2018

23. À sa dix-septième session, le BMT a examiné les documents BMT/17/7 "Révision du document TGP/15 : 'Conseils en ce qui concerne l'utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS)'" et TGP/15/2 Draft 1.

24. Le BMT a examiné le nouveau modèle d'application "Sélection génétique de variétés voisines pour le premier cycle de végétation" et est convenu que son inclusion dans le document TGP/15 devrait être proposée sous la forme d'une version simplifiée du projet de texte présenté dans le document TGP/15/2 Draft 1. Le BMT est convenu que la proposition qui serait soumise à l'approbation du TC devrait contenir la description de la méthode sans comparaison avec d'autres méthodes. Le BMT est également convenu d'inviter les Pays-Bas à déterminer si le schéma expliquant le processus était nécessaire ou pourrait être simplifié (voir le paragraphe 59 du document BMT/17/25, "Report").

Observations formulées par le TWV en 2018

25. À sa cinquante-deuxième session, tenue à Beijing (Chine) du 17 au 21 septembre 2018, le TWV a examiné les documents TWP/2/7 Rev. "Techniques moléculaires" et TGP/15/2 Draft 1 et a pris note du rapport sur les faits nouveaux intervenus au sein des TWP et du BMT, énoncés aux paragraphes 6 à 37 du document TWP/2/7 Rev. et dans le document TWV/52/18.

26. Le TWV a approuvé la proposition du BMT, à sa dix-septième session, selon laquelle l'inclusion du nouveau modèle d'application "Sélection génétique de variétés voisines pour le premier cycle de végétation" dans le document TGP/15 devrait être proposée sous la forme d'une version simplifiée du projet présenté dans le document TGP/15/2 Draft 1. Le TWV est convenu de proposer aux Pays-Bas de revoir le schéma expliquant le processus et de le simplifier, et a recommandé de préciser dans le document d'orientation comment les variétés comparatives sont sélectionnées sur la base de la sélection génétique. Le TWV est convenu avec le BMT que le nouveau modèle d'application qui sera soumis à l'approbation du TC devrait contenir la description de la méthode sans comparaison avec d'autres méthodes.

27. Les Pays-Bas se sont proposé de soumettre un projet de révision du nouveau modèle "Sélection génétique de variétés voisines pour le premier cycle de végétation" et de l'exemple du haricot dans le document TGP/15 pour examen par le Comité de rédaction élargi (TC-EDC) avant sa présentation au Comité technique à sa cinquante-quatrième session.

28. À sa cinquante-quatrième session, le TC sera invité à envisager l'inclusion d'un nouveau modèle "Sélection génétique de variétés voisines pour le premier cycle de végétation" et de l'exemple du haricot dans le document TGP/15 sur la base du document TGP/15/2 Draft 1, sous réserve des modifications proposées par le TC-EDC pour tenir compte des observations formulées par le BMT et le TWV.

29. *Le TC est invité à*

a) *noter que le BMT et le TWV sont convenus de proposer l'inclusion d'un nouveau modèle "Sélection génétique de variétés voisines pour le premier cycle de végétation – exemple : haricot" dans le document TGP/15, sous la forme d'une version simplifiée du projet de document TGP/15/2 Draft 1, comme indiqué aux paragraphes 24 et 26 du présent document, et*

b) *envisager l'inclusion d'un nouveau modèle "Sélection génétique de variétés voisines pour le premier cycle de végétation" et l'exemple du haricot dans le document TGP/15 sur la base du document TGP/15/2 Draft 1, sous réserve des modifications proposées par le TC-EDC pour tenir compte des observations formulées par le BMT et par le TWV.*

[Fin du document]